

Suite à l'analyse des documents élaborés par la Direction, le syndicat CGT a émis plusieurs commentaires et a constaté de nombreuses incohérences :

- ✓ 3 salariés de Bourbon-Lancy et 5 salariés de Garchizy sont au coefficient 190 avec une ancienneté comprise entre 30 et 40 ans,
- ✓ 1 salarié de Bourbon-Lancy est au coefficient 190 avec une ancienneté supérieure à 40 ans.

**Pour ces 9 salariés, la CGT a indiqué qu'il était inadmissible que ces salariés soient dans cette situation avec autant d'ancienneté et nous avons demandé un passage immédiat au coefficient 215 en dehors du budget des NAO.**

**La Direction a pris conscience de cette aberration et va examiner notre demande légitime.**

- ✓ Un ou plusieurs salariés de Bourbon-Lancy au coefficient 240 ont un salaire inférieur au mini de la grille avec une différence maxi de 40 €uros par mois.

**Pour ces salariés, la CGT a demandé de les réajuster au salaire mini de la grille soit 1897 €uros et d'effectuer une régularisation avec effet rétroactif toujours en dehors du budget des NAO. La Direction va effectuer une vérification.**

- ✓ Les effectifs sont passés de 1445 à 1415 salariés soit une diminution de 30 salariés.  
**Pour la CGT, la Direction a axé sa politique d'embauche sur les cadres puisque sur les 21 embauches, 11 concernent la catégorie cadres. Il est à noter que chaque départ dans cette catégorie a été compensé par une embauche.**
- ✓ L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes s'est accentué entre 2015 et 2016 pour les catégories Ouvriers et Etam.

- ✓ La Rémunération variable (PLB) qui est uniquement attribuée aux cadres, depuis 2016, représente 7,9 % du salaire annuel soit l'équivalent d'une prime moyenne de 4343 €.

**La CGT a indiqué que la PLB et la prime d'intéressement sont toutes les 2 liés à des objectifs mais que le montant de 1 000 € de la prime d'intéressement est 4 fois inférieur à la PLB.**

- ✓ Le nombre de salariés qui a été concerné par une augmentation individuelle, en 2016, selon la catégorie professionnelle, représente :
  - Cadres : 30 salariés sur 42 soit 71,42 % (3 cadres sur 4)
  - Etam : 130 salariés sur 197 soit 65,98 % (2 etam sur 3)
  - Ouvriers : 567 salariés sur 1176 soit 48,21 % (Moins de 1 salarié sur 2)

**Preuve que l'augmentation individuelle a été répartie « équitablement ». La CGT a demandé d'inverser la tendance afin que ces répartitions soient injectées dans le déroulement de carrière.**